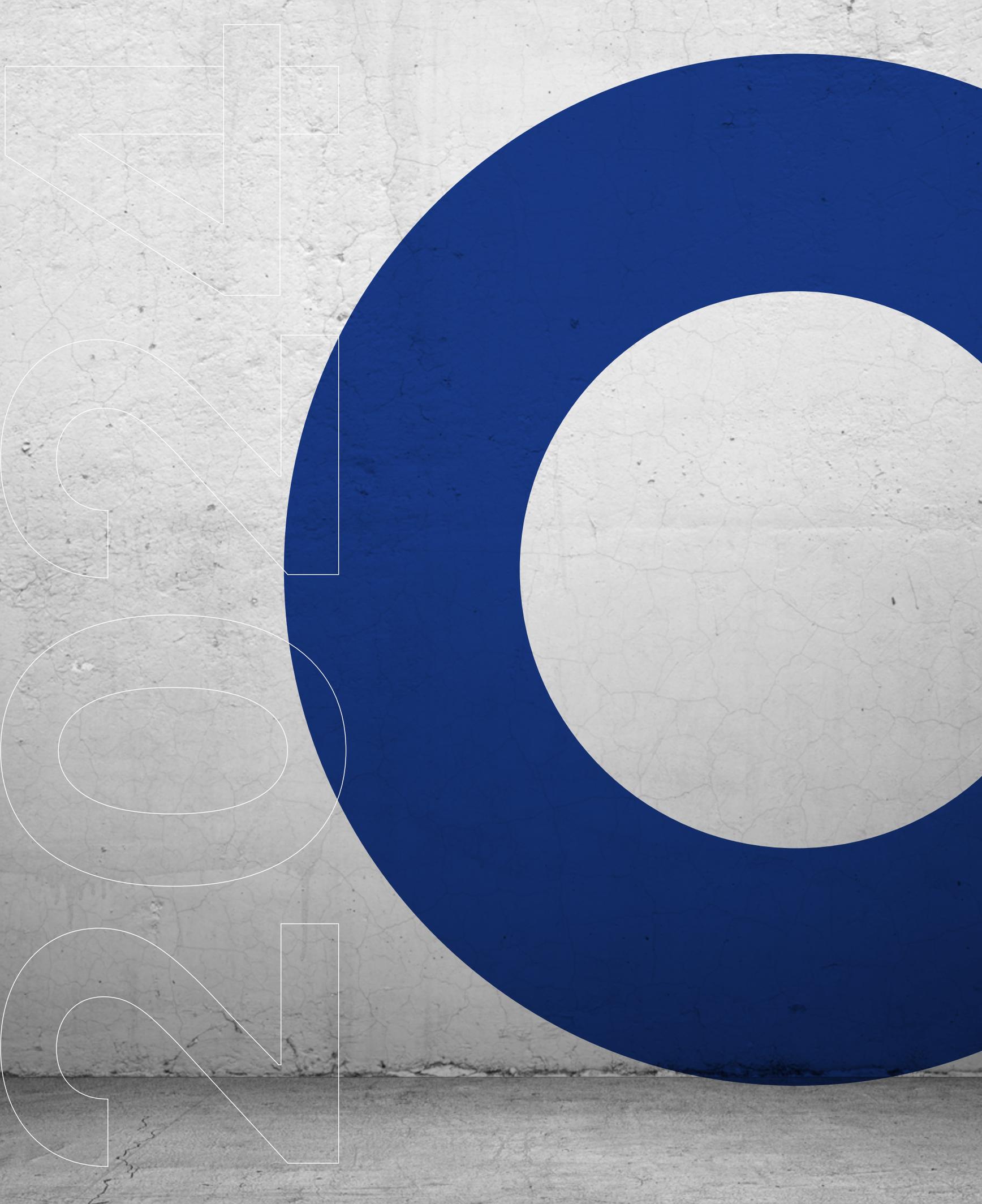


Rapport de mission 2024





1

2

3

4

) 3 questions à François Demeure dit Latte, Directeur général d'Ecominéro

Le choix d'Ecominéro, dès sa création, d'être une société à mission, façonne ses engagements et son action au quotidien. François Demeure dit Latte revient sur cette ambition et les choix stratégiques qui l'accompagnent.



Pourquoi Ecominéro a fait le choix d'être une société à mission ?

Dès leurs premières réflexions en 2021 autour de la création de l'éco-organisme, nos actionnaires fondateurs ont exprimé la volonté forte d'inscrire leur engagement dans un cadre structurant et exigeant, celui de la société à mission. Ecominéro a donc été créé sous la forme de société à mission « native ». Ce statut nous oblige à mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Face à la nécessité d'accélérer la transition écologique, il est essentiel de bâtir durable et responsable, et notamment d'agir pour promouvoir l'économie circulaire qui permettra de préserver les ressources naturelles. Ecominéro doit ainsi s'engager pour la valorisation des déchets inertes du bâtiment au service de l'ensemble des acteurs de la construction.

En 2023, vous avez reformulé votre raison d'être...

Après une première année d'activité, nous avons souhaité challenger notre mission. Convaincus que nous pouvions aller plus loin, nous avons adopté une approche encore plus ambitieuse.

Définir une mission d'entreprise est un exercice exigeant, qui demande à la fois introspection, vision stratégique et dialogue approfondi avec nos parties prenantes. Ce travail nous a permis de renforcer et de clarifier notre engagement en tant qu'entreprise à mission.

Nos nouveaux objectifs statutaires constituent désormais une feuille de route claire, qui oriente et guide nos actions au quotidien.

Pourquoi avoir choisi de créer un comité de mission ?

Avec moins de 50 salariés, nous n'étions pas légalement tenus de créer un comité de mission; un référent de mission aurait suffi. Pourtant, il nous semblait essentiel d'aller plus loin et de bénéficier d'un regard externe exigeant et bienveillant.

Grâce à la diversité et à la complémentarité des membres de notre comité de mission, nous bénéficions d'une vision à 360° sur les actions mises en œuvre par Ecominéro. Leur expertise nous pousse à être plus ambitieux, à accroître notre impact et à améliorer continuellement nos pratiques. Leur implication garantit que notre engagement ne reste pas une simple déclaration d'intention, mais se traduit en actions concrètes et mesurables.

Sommaire



Un éco-organisme créé par et pour les entreprises de la filière minérale	p. 10
Une société à mission native	p. 11
L'ambition d'une filière engagée pour bâtir durablement	p. 12
Les chiffres clés d'Ecominéro	p. 13
Les faits marquants 2023	p. 14
Les faits marquants 2024	p. 16



Le rôle du comité.....	p. 20
Les membres.....	p. 21
Les invités au comité de mission.....	p. 30
Les premières réunions.....	p. 31



Passer à l'action pour transformer	p. 34
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif statutaire 1 Inciter à un meilleur usage des déchets inertes du bâtiment p. 35 • Objectif statutaire 2 Travailler, avec l'ensemble des acteurs de la construction, à la recyclabilité des bâtiments et à la réduction des déchets produits p. 40 • Objectif statutaire 3 Encourager les innovations en faveur d'un aménagement durable des territoires et au service de la qualité de vie p. 44 • Objectif statutaire 4 Concourir à une approche inclusive et solidaire de la filière REP, en accompagnant les entreprises, les artisans, les élus et les citoyens p. 47 	
Calendrier prévisionnel 2025	p. 51
Une mission traduite en actions concrètes	p. 52



Avis de l'OTI sur la qualité de société à mission d'Ecominéro	p. 56
--	--------------



Partie 1 Notre histoire

- **Ecominéro a été créé en 2022 à l'initiative des industriels et syndicats professionnels de la filière minérale pour accompagner les fabricants de produits ou matériaux de construction dans l'exécution de leurs nouvelles obligations.**

Un éco-organisme créé par et pour les entreprises de la filière minérale

Ecominéro permet aux producteurs de matériaux de construction à destination du bâtiment de répondre à leurs obligations liées à la REP.

Les syndicats professionnels fondateurs



Ecominéro a été créé en 2022 à l'initiative des industriels et syndicats professionnels de la filière minérale pour accompagner les fabricants de produits ou matériaux de construction dans l'exécution de leurs obligations liées à la REP (responsabilité élargie du producteur) dont l'objectif principal est **la gestion des déchets inertes issus du secteur du bâtiment**. C'est une société à but non lucratif.

Les fondateurs sont représentatifs de l'ensemble de la filière minérale des matériaux de construction et BTP. Ecominéro a été créé par 5 syndicats professionnels et par 25 entreprises de toute taille œuvrant dans des industries du béton prêt à l'emploi, des produits en béton préfabriqué, des granulats, du ciment, de la pierre de construction, des tuiles et briques et des enrobés. D'autres entreprises de la filière ont rejoint au fur et à mesure Ecominéro, qui compte aujourd'hui 54 entreprises actionnaires.

54

entreprises
sont actionnaires
d'Ecominéro



) Une société à mission native

Ecominéro a, dès sa création en 2022, adopté le statut de société à mission. Après les premiers mois de vie de la société et la mise en place concrète de la REP, l'ambition d'aller plus loin s'est imposée.

“

Avec l'ensemble de l'écosystème de la construction, au cœur des territoires, révéler le potentiel de nos matériaux et œuvrer pour un cadre de vie plus durable.

”

Ecominéro s'est constitué, dès sa création, en société à mission dotée d'une raison d'être et d'objectifs statutaires. Pour les premiers actionnaires et fondateurs d'Ecominéro, **le souhait affirmé d'adopter le statut d'entreprise à mission a très vite été « naturel » et partagé par tous.** Cela traduit la volonté des actionnaires d'Ecominéro d'adopter une attitude proactive et volontariste afin d'accompagner le développement de l'économie circulaire des acteurs de la filière construction.

Fort de cet engagement initial, porteur de sens, Ecominéro a souhaité procéder en 2023 à une revue critique de ses objectifs, challenger et consolider le travail effectué par un regard extérieur. L'objectif de cette revue critique était principalement de tester la robustesse et la pertinence des formulations retenues lors du dépôt des statuts.

En résumé, les travaux menés ont questionné le fait qu'Ecominéro pourrait davantage prendre part à la construction de nouveaux imaginaires entourant la filière de la construction, plus frugaux et circulaires.

Ecominéro croit à l'impact positif que peut apporter la filière de la construction pour préparer un monde plus durable et plus respectueux de l'environnement. Pour affirmer sa singularité, **une reformulation de sa raison d'être a été validée en Assemblée générale extraordinaire** le 9 octobre 2023 : « Avec l'ensemble de l'écosystème de la construction, au cœur des territoires, révéler le potentiel de nos matériaux et œuvrer pour un cadre de vie plus durable. »

Ecominéro a également retravaillé les objectifs statutaires associés à son statut de société à mission.



) L'ambition d'une filière engagée pour bâtir durablement

Avec sa raison d'être, Ecominéro traduit sa volonté de collaborer avec l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction afin de proposer à tous des solutions d'économie circulaire matures et pérennes.

“

Il est essentiel que la filière minérale, à travers les actions d'Ecominéro, participe à la nécessaire accélération des transitions pour bâtir durable.

”

Au-delà des engagements de respecter le cahier des charges pour lequel Ecominéro a été agréé par l'État, le choix d'adopter le statut de société à mission engage formellement l'éco-organisme à déployer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la mission et qui découlent de sa raison d'être.

« Avec l'ensemble de l'écosystème de la construction... »

Ecominéro souhaite **UNIR** les acteurs de la filière construction dans une attitude proactive et volontariste afin d'accompagner le développement de l'économie circulaire.

... Au cœur des territoires...

Ecominéro impulse une dynamique collective pour **AGIR** avec et pour les acteurs des territoires, et ainsi répondre aux objectifs ambitieux de la filière. C'est grâce à un réseau industriel et un maillage territorial uniques en France qu'Ecominéro offre les solutions d'économie circulaire les plus matures au service des entreprises et artisans du bâtiment.

... Révéler le potentiel de nos matériaux et œuvrer pour un cadre de vie plus durable. »

Ecominéro est un acteur clé de l'économie circulaire du secteur du bâtiment qui ambitionne de réduire les déchets du bâtiment, favoriser la réutilisation des matériaux inertes et inciter l'utilisation de produits de construction éco-conçus. L'acte de **BÂTIR** doit s'adapter aux nécessaires transitions et Ecominéro accompagne les acteurs de la filière dans cette voie.

) Les chiffres clés d'Ecominéro

Ecominéro, éco-organisme dédié à la gestion des déchets inertes issus du bâtiment, a franchi une étape décisive en 2024. Grâce à une mobilisation collective de toute la filière, tous les objectifs de la REP Bâtiment ont été atteints, et certains même dépassés. Ces résultats témoignent d'un engagement sans faille des entreprises du secteur de la construction, et de l'efficacité des actions mises en œuvre pour bâtir plus durable.

 **3 000**
entreprises
adhérentes
en avril 2025

 **4 100**
points de reprise
en avril 2025

 **9,8**
millions de tonnes
de déchets inertes collectés
en 2024 par les sites affiliés
au réseau Ecominéro, dont 92 %
sont recyclés.

 **79**
porteurs de
projets Réemploi

Des chiffres qui parlent

- **Plus de 3000 entreprises** adhérentes, représentant 134 millions de tonnes de produits et matériaux inertes mis sur le marché. Les fabricants et distributeurs s'inscrivent pleinement dans une démarche de responsabilité environnementale.

- **4100 points de reprise affiliés**, répartis sur tout le territoire national, y compris en outre-mer. Ce maillage dense garantit une reprise gratuite des déchets pour les artisans et les professionnels du bâtiment.

- **9,8 millions de tonnes de déchets collectés, avec un taux de recyclage exceptionnel de 92 %**, bien au-delà de l'objectif initial de 35 %. Une performance qui souligne l'engagement concret de la filière pour réduire l'impact environnemental des chantiers.

- **79 projets de réemploi soutenus sur tout le territoire**, accompagnant techniquement et financièrement des initiatives innovantes pour donner une seconde vie aux matériaux. Grâce à ces projets, 23000 tonnes de matériaux inertes ont été réemployées.

Un engagement collectif pour porter l'économie circulaire

Ces résultats ne seraient pas possibles sans la forte mobilisation des entreprises de la filière minérale, des opérateurs de déchets, des parties prenantes, des acteurs du réemploi et de nos partenaires. **Ensemble, ils participent activement au développement d'une économie circulaire solide**, où chaque acteur joue un rôle clé dans la réduction des déchets et la préservation de nos ressources naturelles.

En s'appuyant sur un réseau étendu et des actions concrètes, Ecominéro démontre que les filières de réemploi et de recyclage se sont renforcées pour une gestion locale et circulaire des déchets inertes du secteur du bâtiment.



Bilan 2024 :
la REP PMCB fonctionne !
La filière minérale le prouve

Les faits marquants

2023



Janvier

- › Démarrage de la REP PMCB (Responsabilité élargie du producteur de produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment)



Février

- › 1300 entreprises adhérentes à Ecominéro



Juin

Publication du 1^{er} rapport de mission 2022-2023

Mars

- › Lancement de la campagne de contractualisation auprès des opérateurs



Mai

- › Déploiement du service de reprise. 1500 entreprises ont adhéré à Ecominéro et 800 points de reprise sont opérationnels

2023



● **Juillet**

- › Ouverture de la contractualisation avec les collectivités locales

Septembre

- › Séminaire de reformulation de la raison d'être de la société à mission

● **Octobre**

- › Dépassement du million de tonnes de déchets inertes collectés et recyclés

Octobre

- › Validation de la nouvelle raison d'être

● **Décembre**

- › 2,4 millions de tonnes de matériaux inertes ont été valorisées et recyclées par Ecominéro



2,4 millions
de tonnes

Sollicitations de diverses personnalités pour intégrer le comité de mission

Les faits marquants

2024



Février

- › Lancement des 4 premiers appels à projets réemploi



Février

- › Lancement de la 1^{re} édition du Tour de France Ecominéro en Bourgogne-Franche-Comté



Mai

- › Lancement des éco-modulations Ecominéro basées sur un principe de bonus

Octobre

- › Réunion du pré-comité de mission

Novembre

- › 10 millions de tonnes de matériaux inertes recyclés et valorisés depuis le 1^{er} mai 2023

10
millions de
tonnes

Sollicitations de diverses personnalités pour intégrer le comité de mission

2024



3700
points de
reprise

● **Novembre**

- › Première édition de REinventons, l'évènement Ecominéro dédié à l'économie circulaire dans le bâtiment

● **Novembre**

- › 3700 points de reprise affiliés au réseau Ecominéro

Janvier

- › Composition du comité de mission validée par le conseil d'administration d'Ecominéro

● **Décembre**

- › Lancement de la campagne de Noël « Mon Beau Parpaing » pour annoncer le dépôt 100 % gratuit des déchets inertes triés au 1^{er} janvier 2025



● **Janvier 2025**

- › La reprise sans frais des déchets inertes du bâtiment préalablement triés est opérationnelle



A man wearing a yellow hard hat and a blue work jacket is looking at a smartphone in his right hand and a white spiral notebook in his left hand. He is standing outdoors, possibly at a construction site, with a blurred background of trees and a blue sky. The image is framed by a large blue circle with white geometric patterns on the right side.

Partie 2 Le comité de mission

- **Le comité de mission, distinct des organes existants de la gouvernance d'Ecominéro, a en charge le suivi et le contrôle de la mission de l'entreprise.**

) Le rôle du comité

Le comité de mission est un pilier fondamental des sociétés à mission. Il veille à ce que les engagements sociaux et environnementaux de l'entreprise soient mis en œuvre de manière concrète et alignée avec la raison d'être et les objectifs statutaires.

Le comité de mission a pour rôle, selon la loi, de **suivre l'exécution de la mission et de veiller à ce que l'entreprise mette en œuvre les actions nécessaires pour atteindre ses objectifs statutaires**. Il dispose d'un droit de regard et d'interpellation sur les décisions stratégiques et opérationnelles de l'entreprise, afin de s'assurer de leur cohérence avec la mission. Dans ce cadre, le comité peut solliciter des analyses approfondies sur tout sujet clé en lien avec la mission et recommander des ajustements si nécessaire. Il joue également un rôle essentiel dans la déclinaison opérationnelle de la mission.

Une démarche exigeante

Bien que la loi n'impose pas aux sociétés à mission de moins de 50 salariés

de constituer un comité de mission, Ecominéro a fait le choix de s'entourer de personnalités externes pour challenger ses actions et garantir l'exigence de son engagement. Cette décision traduit la volonté d'Ecominéro d'**ancrer durablement sa mission dans une démarche de progrès et de responsabilité**. Grâce à ce comité, l'éco-organisme s'assure que les initiatives qu'il met en place sont à la hauteur des enjeux environnementaux et des attentes des parties prenantes de la filière construction.

Chez Ecominéro, **le référentiel d'actions est spécifique et évolutif** : le comité de mission se l'approprie, le questionne et peut proposer des évolutions pour garantir son alignement sur les objectifs de l'entreprise.

En résumé

Le comité de mission :

- S'assure de l'exécution de la mission et du déploiement de moyens suffisants pour en garantir la réussite.
- Challenge l'équipe sur ses ambitions et sur l'impact réel des actions mises en place.
- Recommande des ajustements pour renforcer la cohérence entre la mission et la stratégie de l'entreprise.
- Contribue à l'évolution du référentiel opérationnel, en veillant à ce qu'il reste pertinent et adapté aux enjeux de l'entreprise.

Les membres

Le comité de mission d'Ecominéro rassemble des personnalités de divers horizons. C'est grâce à leurs expertises et leur complémentarité que les membres du comité peuvent challenger la qualité de société de mission d'Ecominéro.



Sébastien Bourdin



Baptiste Demure



Diana Gonzalez



Xavier Janin



Romain Malafosse



Jean-Pierre Paseri



Sarah Rachi



Sophie Wolff



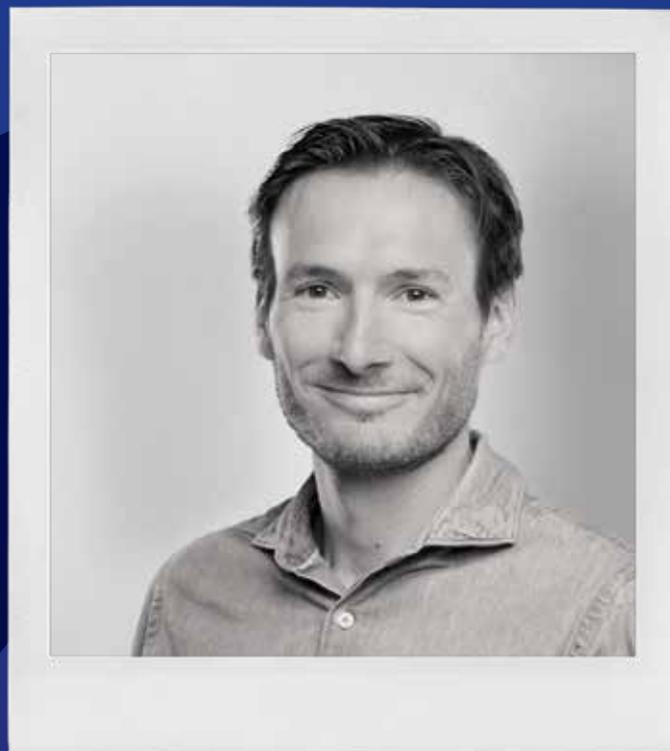
Sébastien Bourdin

Professeur de géographie économique et titulaire de la Chaire d'Excellence européenne en économie circulaire et territoires à l'EM Normandie Business School

Professeur de géographie économique et titulaire de la Chaire d'Excellence européenne en économie circulaire et territoires à l'EM Normandie Business School, mes travaux de recherche portent sur la transition écologique, l'économie circulaire et l'aménagement territorial. J'accompagne collectivités et entreprises dans l'optimisation de leurs stratégies environnementales.

L'intégration du comité de mission d'Ecominéro s'inscrit dans la **continuité de mes engagements en faveur d'une économie circulaire appliquée aux territoires**. Le secteur du BTP joue un rôle clé dans la transition écologique, et accompagner cette filière vers des pratiques plus durables me semble essentiel. Je suis convaincu que le dialogue entre chercheurs, industriels et acteurs publics est un levier majeur pour accélérer ces transformations.

Mon expertise sur l'économie circulaire et l'acceptabilité des projets me permet d'apporter un regard critique et constructif sur les actions menées. En contribuant à structurer des indicateurs pertinents et en favorisant l'échange avec d'autres écosystèmes territoriaux, **je souhaite aider Ecominéro à renforcer l'impact concret de ses engagements** et à mieux valoriser ses résultats auprès des parties prenantes.



Baptiste Demure

Consultant Développement durable et
président du comité de mission Ecominéro

De formation ingénieur en génie civil, j'ai démarré mon parcours en 2009 dans la conception de projets hospitaliers chez VINCI Construction. Je me suis ensuite tourné vers le monde de la promotion immobilière en 2014 chez ADIM Lyon, puis au sein du groupe QUARTUS comme chef de projet multiproduits. C'est avec une casquette de responsable du Développement durable que je termine actuellement ma dernière expérience chez REDMAN.

Depuis quelques années déjà, j'ai la chance d'avoir pu changer de rythme de vie et de préoccupations en ralentissant... J'essaie quotidiennement de faire ce qui est en mon pouvoir pour prendre soin de mes proches, ainsi que de **notre planète**, ou à défaut de ne pas plus dégrader cette dernière.

De par mes diverses expériences professionnelles dans les différents univers du BTP et de la promotion immobilière, et surtout de par mes convictions personnelles, je suis ravi d'intégrer le comité de mission pour **aider Ecominéro à avoir une vision globale et complète de ses objectifs**, pour challenger de façon plus stratégique ses ambitions, et s'assurer de la mise en œuvre des moyens au service de celles-ci.



Diana Gonzalez

Dirigeante de Constructech Club

Depuis plus de 20 ans, j'accompagne les entreprises dans l'adoption des nouvelles technologies. Après 11 ans dans la fintech chez Euronext, j'ai travaillé avec des startups avant de fonder Constructech Club en 2020 pour lever les freins à la transformation du BTP. Dans cette continuité, je développe un outil aidant les entreprises du secteur à innover et à renforcer leur compétitivité.

J'ai intégré ce comité de mission, car Ecominéro ne se limite pas à une mise en conformité, mais porte une ambition de transformation du secteur. Dès nos premiers échanges, j'ai senti une volonté réelle d'agir et non de subir les évolutions réglementaires. De mon côté, j'ai toujours vu **l'innovation comme un levier pragmatique pour faire avancer les entreprises**, et c'est précisément ce que défend Ecominéro. En intégrant le comité, je veux contribuer à renforcer cette vision en apportant un regard pragmatique sur les leviers qui permettent aux entreprises d'évoluer durablement.

La réussite d'une mission repose sur le fait qu'elle puisse être comprise et adoptée. Pour aider Ecominéro à progresser, j'apporterai un regard externe sur les leviers d'adoption du réemploi et les dynamiques sectorielles.

Jouer collectif est essentiel : en partageant des perspectives issues d'autres écosystèmes, je contribuerai à identifier les freins, éclairer les opportunités et nourrir la réflexion stratégique.



Xavier Janin

Président du Groupe Alkern

Ingénieur de formation, je travaille dans les matériaux de construction depuis plus de 20 ans et suis à la présidence d'Alkern depuis 2020. Sensibles aux défis environnementaux, avec nos équipes, nous avons repositionné Alkern autour de la décarbonation de la construction des bâtiments, de l'adaptation de nos lieux de vie au changement climatique, le tout dans un environnement agréable à vivre. Depuis 2023, j'ai également rejoint le conseil d'administration d'Ecominéro.

Ecominéro, en tant qu'entreprise à mission, veut aller au-delà de son statut **en s'engageant activement dans le recyclage** et la réutilisation des produits minéraux en fin de vie. Cette vision alignée avec mes valeurs m'a motivé à rejoindre ce comité de mission.

En tant que représentant des entreprises mettant des produits minéraux sur le marché, je souhaite mettre à profit mon expérience dans la mise en place de démarches RSE et mon expertise dans les matériaux de construction. **Je souhaite aider Ecominéro à aller plus loin dans le renforcement de ses pratiques durables**, en maximisant les bénéfices environnementaux et sociétaux, en sensibilisant davantage à l'importance de ces enjeux et en allant au-delà de sa simple mission d'éco-organisme.



Romain Malafosse

Directeur du Patrimoine du Groupe
CDC Habitat

Je suis Directeur du Patrimoine du Groupe CDC Habitat depuis 2023, où j'anime les filières patrimoine et maîtrise d'ouvrage en charge de la valorisation, l'entretien et l'amélioration d'un parc de plus de 500 000 logements, contribuant à la mission d'opérateur d'intérêt général pour offrir des logements de qualité adaptés aux besoins et aux ressources de chacun. Auparavant, j'ai occupé la fonction de Directeur des Investissements, participant au développement du parc immobilier du Groupe.

Rejoindre le comité de mission d'Ecominéro, c'est **renforcer notre engagement commun dans la transition environnementale**. En effet, CDC Habitat prend des orientations majeures pour un logement durable et résilient à travers son Plan Stratégie Climat. Les raisons d'être de CDC Habitat et Ecominéro, toutes deux axées sur les territoires et les cadres de vie durables, justifient aussi ce rapprochement naturel pour relever les défis environnementaux.

Concrètement, CDC Habitat ambitionne de promouvoir l'économie circulaire en intégrant des pratiques durables dans ses opérations de constructions et de réhabilitations massives de son parc, contribuant ainsi à un modèle plus respectueux de l'environnement. En collaborant étroitement avec Ecominéro, nous pouvons **développer des initiatives concrètes visant à améliorer la collecte, le recyclage et la réutilisation des matériaux inertes** tout en sensibilisant les acteurs de la filière et les autres bailleurs aux pratiques responsables. Cette synergie entre nos deux organisations favorisera l'atteinte des objectifs fixés par Ecominéro, renforçant ainsi son rôle exemplaire et essentiel dans la préservation des ressources naturelles et la valorisation des déchets.



Jean-Pierre Paseri

Président de Routes de France

Diplômé de l'École spéciale des travaux publics, j'ai rejoint le Groupe EUROVIA en 1987 en qualité d'ingénieur travaux puis de Chef d'agence en Île-de-France. En 2004, je suis nommé directeur régional puis président d'Eurovia Île-de-France. En 2015, je deviens directeur général France d'Eurovia en 2015 avant d'être nommé directeur général Europe en 2020 jusqu'à fin 2022. En juillet 2023, je suis élu Président du syndicat Routes de France.

Les entreprises routières ont été les pionnières en matière d'utilisation de matériaux recyclés pour la construction d'infrastructures. L'histoire démarre à la fin des années 80 avec l'incorporation de béton concassé dans les sous couches routières, elle se poursuit avec des formules d'enrobé intégrant une part d'agrégats d'enrobés à partir des années 90.

L'objectif de Routes de France est **d'atteindre 50 % d'incorporation de matériaux recyclés en 2050 dans la totalité des enrobés produits**. Cela ne se fera pas sans capter 100 % de la ressource issue de la déconstruction d'anciennes chaussées. **Ecominéro en tant qu'éco-organisme et société à mission œuvre en ce sens.**



Sarah Rachi

Directrice RSE de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)

Diplômée de Sciences Po Toulouse et d'un Master 2 en Droit de l'environnement, je suis depuis 2022 Directrice RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM). Je suis également Secrétaire générale de l'association UNICEM entreprises engagées (UEE) qui pilote le label sectoriel RSE et vise à accompagner ses adhérents dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales et sociales.

En tant que Secrétaire générale d'UEE, ma mission principale consiste à encourager les entreprises du secteur des matériaux minéraux de construction à s'investir toujours plus dans les démarches d'amélioration continue de la profession et à poursuivre ainsi leurs progrès environnementaux et sociaux. En tant que société à mission, Ecominéro a depuis sa création, au-delà de son rôle intrinsèque d'éco-organisme, à cœur de **promouvoir l'économie circulaire et embarquer l'ensemble des acteurs de la filière dans cette dynamique vertueuse** qui va plus loin que le règlementaire. J'ai tout de suite trouvé intéressante l'idée de contribuer à cette ambition, qui fait écho à mon engagement professionnel.

Je me réjouis d'avance de participer à la **réflexion collective sur l'adaptation de l'acte de bâtir face à la multiplicité des enjeux actuels**. À ce titre, l'économie circulaire constitue l'une des thématiques essentielles de l'UNICEM et au sein du référentiel du label RSE UEE. Plus largement, en tant que représentante des acteurs des matériaux minéraux nécessaires au secteur de la construction et des travaux publics, je pense pouvoir apporter mon expertise du secteur et des enjeux de durabilité auxquels il est confronté.



Sophie Wolff

Directrice Relations entreprises Ecominéro

Diplômée ingénieure en Agriculture, j'ai débuté ma carrière dans la grande consommation, avant de me consacrer à la RSE et l'économie circulaire. J'ai évolué pendant 12 ans au sein de CITEO, pour animer un écosystème d'entreprises clientes, de partenaires et d'organisations professionnelles. Aujourd'hui, je définis et mets en œuvre la stratégie et la politique de relation client d'Ecominéro, l'éco-organisme leader du recyclage et de la valorisation des déchets inertes de la filière du bâtiment.

J'ai rejoint le comité de mission parce que je crois en **l'impact positif d'Ecominéro sur le secteur du bâtiment**. Faire partie de son comité de mission, c'est être la voix de tous ses collaborateurs et s'assurer que nos engagements environnementaux et sociétaux restent au cœur de notre stratégie.

J'ai en effet à cœur de porter la voix des collaborateurs d'Ecominéro pour transformer nos engagements en actions concrètes. Mon rôle est de veiller à ce que **nos décisions accélèrent réellement l'économie circulaire et la décarbonation du secteur du bâtiment**, tout en gardant du sens pour ceux qui les appliquent au quotidien.

Les invités au comité de mission

Des représentants d'Ecominéro sont également invités aux réunions du comité de mission.



François
Demeure dit Latte

Directeur général d'Ecominéro

L'installation du comité de mission marque une étape clé dans la jeune histoire d'Ecominéro en tant que société à mission. En y participant en tant qu'invité, mon objectif est **d'apporter aux membres une vision éclairée de notre stratégie et de nos ambitions**, afin de nourrir leurs réflexions et d'enrichir le dialogue.



Adeline
Guerlais

Directrice communication d'Ecominéro
et référente mission avant l'installation du comité de mission

En tant que référente mission, **j'ai eu à cœur de structurer et piloter la mise en œuvre de la société à mission**. La reformulation de notre raison d'être et de nos objectifs a été un exercice collaboratif dense, permettant d'exprimer l'ambition commune des administrateurs d'Ecominéro. J'ai également coordonné l'installation du comité de mission et la sélection de l'organisme tiers indépendant.



) Les premières réunions

La composition du comité de mission a été validée par le conseil d'administration d'Ecominéro du 21 janvier 2025. Une première réunion s'est tenue le 11 février. Des rendez-vous intermédiaires en distanciel ont été organisés pour notamment travailler sur le rapport de mission. Une deuxième réunion est programmée le 26 juin et une troisième le 4 novembre.

Chaque membre s'est entretenu, en amont de sa prise de décision de candidater, avec la référente mission et le Directeur général afin d'en savoir plus sur l'activité et sur le parcours d'Ecominéro en tant que société à mission.

➔ Le rôle de l'OTI

Un OTI (organisme tiers indépendant) est un organisme accrédité par le COFRAC selon la norme ISO 17029 pour les missions de vérification des objectifs statutaires des sociétés à mission. Au mois de mai 2025, l'OTI cabinet de Saint-Front auditera Ecominéro sur sa qualité d'entreprise à mission. Il a pour rôle de réaliser une vérification de la mission. **L'OTI doit émettre un avis motivé sur le respect de chaque objectif statutaire en analysant les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.** Son avis sera délivré courant juin 2025. Ecominéro le publiera sur son site Internet www.ecominero.fr.



Partie 3
Mission et
engagements

- **La mission est l'ensemble de deux éléments : une raison d'être et des objectifs associés, appelés objectifs statutaires. Ce sont les engagements de l'entreprise envers elle-même, son écosystème et la société. Ces objectifs sont inscrits dans les statuts de l'entreprise à mission.**

Passer à l'action pour transformer

De ses objectifs statutaires, l'entreprise définit ses objectifs opérationnels. Toute l'année 2024, Ecominéro a mis en œuvre des actions pour tendre vers la réalisation de ses objectifs opérationnels découlant de ses objectifs statutaires. L'enjeu est de démontrer les preuves de l'engagement d'Ecominéro et ainsi passer d'une déclaration d'intention à des actions concrètes et vérifiables.

1 raison d'être...

Avec l'ensemble de l'écosystème de la construction, au cœur des territoires, révéler le potentiel de nos matériaux et œuvrer pour un cadre de vie plus durable.

... et 4 objectifs statutaires

1

Inciter à un meilleur usage des déchets inertes du bâtiment

2

Travailler avec l'ensemble des acteurs de la construction à la recyclabilité des bâtiments et à la réduction des déchets produits

3

Encourager les innovations en faveur d'un aménagement durable des territoires et au service de la qualité de vie

4

Concourir à une approche inclusive et solidaire de la filière REP, en accompagnant les entreprises et les artisans, les élus et les citoyens



Objectif statutaire 1

Inciter à un meilleur usage des déchets inertes du bâtiment

« Agir pour un meilleur usage des déchets inertes du bâtiment »

Chez Ecominéro, nous nous engageons à favoriser un usage plus responsable des déchets inertes du secteur du bâtiment. En tant que société à mission, nous passons à l'action avec trois objectifs concrets :

- Garantir que 80 % des déchets béton collectés soient effectivement recyclés.
- Cartographier les zones sans solutions de recyclage en vue de les réduire et d'offrir ainsi une égalité d'accès aux solutions de recyclage.
- Encourager l'usage de matériaux recyclés auprès des maîtres d'ouvrage.

Objectif opérationnel

S'assurer que 80 % des déchets béton soutenus vont bien dans le recyclage

Avis du comité de mission
Objectif atteint

Action 2024

1. Créer et disposer d'un **outil de mesure de la performance de recyclage** des plateformes de traitement affiliées au réseau Ecominéro.

Moyens

1. Ecominéro a procédé à une importante **évolution du Registre de déclaration des déchets** réalisés par les opérateurs de déchets.
2. Ecominéro a mis en place un **accompagnement** (webinaires, actions des responsables régionaux) pour sensibiliser les opérateurs de déchets à cette évolution qui impactait leurs propres outils de traçabilité.

Résultats

À partir de septembre 2024, 100 % des opérateurs affiliés au réseau Ecominéro renseignent, pour chaque dépôt de déchets, la nature du traitement de ces déchets. Grâce à ces données, on constate une performance de recyclage de 92 % pour l'ensemble des déchets inertes. **Cette performance de recyclage atteint 96 % pour le béton.**



Objectif opérationnel

Identifier les zones blanches en vue de les réduire

Avis du comité de mission
Objectif atteint

Actions 2024

1. Définir le **périmètre géographique** d'une zone blanche.

Moyens

Une dizaine de rendez-vous (au cours du T2 et du T3 2024) sont organisés avec des adhérents du SEDDRé (Syndicat des Entreprises de déconstruction, dépollution et recyclage) représentatifs du secteur de la déconstruction pour **fixer la distance ou la durée de transport maximale entre les chantiers et le site** pour se défaire des déchets inertes du bâtiment.

Résultats

Une règle est établie et admise par tous : la durée maximale de transport entre le chantier et le point de collecte est de 15 minutes pour les artisans et de 45 minutes pour les grands chantiers.



2. Évaluer le **potentiel de réduction** des zones blanches.

Ecominéro commande une **étude au GIE des CERC** (Cellule économique régionale de la construction) pour déterminer ce potentiel.

Les conclusions de l'étude montrent que l'on peut **limiter les zones blanches à 5 % de la population**. L'ambition d'Ecominéro est d'offrir, à horizon fin 2025, une solution de proximité pour se défaire de ses déchets inertes triés à, au moins, 95 % de la population.



3. **Identifier et quantifier** les zones blanches en vue de les réduire.

Ecominéro se dote d'un **outil de cartographie spécifique** pour cartographier et mesurer les zones blanches selon la règle de périmètre définie.

La cartographie au réel permet à Ecominéro **d'élaborer une stratégie pour résorber les zones blanches** ou adapter le service pour les acteurs du bâtiment.



Perspective 2025

Le plan d'action finalisé sera décliné sur toute l'année 2025.

Objectif opérationnel

Signature d'au moins 5 conventions d'engagement des MOA d'utilisation de matériaux recyclés (dont DROM-COM)

Avis du comité de mission
**Objectif sur la
 bonne trajectoire
 pour 2025**

Actions 2024

1. Organiser un **Tour de France des régions** afin de sensibiliser les maîtres d'ouvrages à l'utilisation des matériaux recyclés et au réemploi des matériaux inertes.

2. **Élaborer une feuille de route «réemploi»** avec la région Bourgogne-Franche-Comté afin de :
 - faire la promotion du réemploi par des actions de sensibilisation ;
 - accompagner l'expérimentation sur chantiers ;
 - aider au développement des activités de réemploi des matériaux minéraux ;
 - sensibiliser les maîtres d'ouvrages pour développer l'utilisation des matériaux de réemploi et les bétons recyclés.

Moyens

Déplacement des équipes Ecominéro dans 5 régions :
 - 13 et 14 février en Bourgogne-Franche-Comté
 - 18 et 19 avril en Hauts-de-France
 - 11 et 12 juin en Normandie
 - 9 et 10 juillet en Pays de la Loire
 - 4 et 5 novembre en Nouvelle-Aquitaine
 Afin de maximiser la sensibilisation des acteurs, la réunion d'échanges se tient à l'Hôtel de Région et une visite de terrain est aussi programmée.

Co-construction d'un AAP (appel à projets) sur le réemploi et proposition d'Ecominéro de financer la réalisation d'un schéma territorial pour connaître le besoin des acteurs en matière de réemploi des matériaux et produits inertes.

Résultats

Le Tour de France des régions permet **installation d'un bruit de fond auprès des MOA** (maîtrises d'ouvrages).

Perspective 2025
 En 2025, l'opération « Tour de France » est reconduite et les responsables régionaux Ecominéro vont aussi accentuer leur action de sensibilisation auprès des MOA.

La signature de la convention est prévue courant 2025.



Actions 2024

3. Préparer l'écriture d'une **convention avec la région Guadeloupe** afin de développer l'économie circulaire dans l'archipel.

Moyens

Une première rencontre avec les MOA (région, établissement public foncier, bailleurs sociaux, etc.) a permis de **partager les actions d'Ecominéro et les enjeux d'économie circulaire au niveau local, et de sensibiliser les acteurs** à la consommation de matériaux recyclés. Une prochaine action, programmée au printemps 2025, se tiendra cette fois auprès des « opérationnels », c'est-à-dire des techniciens, collaborateurs patrimoine et immobilier des MOA (aux niveaux région et département).

Résultats

La dynamique est lancée et les acteurs locaux sont réceptifs. La deuxième réunion devrait permettre **d'établir les conventions courant 2025**.

À noter : Ecominéro développe des plans d'actions spécifiques, adaptés à chaque territoire des DROM-COM, et cette expérimentation en Guadeloupe a valeur de test pour proposer la trame de convention à d'autres territoires ultramarins.





Objectif statutaire 2

Travailler, avec l'ensemble des acteurs de la construction, à la recyclabilité des bâtiments et à la réduction des déchets produits

« Construire aujourd'hui les bâtiments recyclables de demain »

Chez Ecominéro, nous sommes convaincus que la recyclabilité des bâtiments doit être pensée dès leur conception. Aux côtés de l'ensemble des acteurs de la construction, nous nous mobilisons et menons trois chantiers clés :

- Définir et partager les bonnes pratiques de conception des bâtiments.
- Créer un comité technique et scientifique afin de piloter des travaux de recherche sur les matériaux inertes.
- Mener une étude sur les conditions de prise en charge du transport des déchets depuis le chantier, en concertation avec tous les acteurs.

Objectif opérationnel

Participer à définir les bonnes pratiques de conception des bâtiments

Avis du comité de mission
Objectif atteint

Actions 2024

Moyens

Résultats

1. Réaliser un **état des lieux des pratiques des producteurs adhérents** à Ecominéro en matière d'éco-conception.

Ecominéro a créé un comité de pilotage qui réunit les syndicats et fédérations (UNPG, SNBPE, FFTB, SNROC, FIB, RdF)* afin de **mobiliser la filière sur l'enjeu de l'éco-conception**. Ecominéro a commandé une étude afin de disposer d'un état des lieux de ce que font déjà les entreprises en matière d'éco-conception, et pour savoir quels sont les besoins d'accompagnement pour développer les efforts d'éco-conception. Cette étude a été menée avec un bureau d'études avec l'appui des centres techniques CERIB* et CTMNC*.

L'étude permet de rédiger et de **diffuser deux livrables** : une synthèse des pratiques des entreprises en matière d'éco-conception et un guide dédié à l'éco-conception pour les entreprises qui mettent sur le marché des produits et matériaux minéraux.



2. **Accompagner les metteurs en marché** dans leur stratégie de développement de l'éco-conception.

Ecominéro sensibilise les fédérations et syndicats (UNPG, SNBPE, FFTB, SNROC, FIB, RdF)* à l'éco-conception des produits et leur propose de **co-construire des plans communs d'éco-conception**.

Des plans de prévention et d'éco-conception par famille de produits sont en cours d'élaboration.

Perspective 2025

Ils seront mis à disposition des entreprises à la fin du 1^{er} semestre 2025. Un plan de communication dédié sera déployé pour accompagner les producteurs de matériaux.



* UNPG : Union nationale des producteurs de granulats - SNBPE : Syndicat national du béton prêt à l'emploi - FFTB : Fédération française des tuiles et briques - SNROC : Syndicat national des industries de roches ornementales et de construction - FIB : Fédération de l'industrie du béton - RdF : Routes de France - CERIB : Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton - CTMNC : Centre technique de matériaux naturels de construction

Objectif opérationnel

Créer un comité technique et scientifique pour piloter des travaux de recherche sur la recyclabilité des matériaux inertes

Avis du comité de mission
Objectif atteint

Actions 2024

1. **Approcher et sensibiliser les parties prenantes** pour intégrer le comité et participer aux travaux.

Moyens

Rencontres avec les syndicats et fédérations (UNPG, SNBPE, FFTB, FIB, France Ciment, RdF) et le centre technique CTMNC pour leur **présenter le projet et les ambitions d'Ecominéro**. Dans un second temps, les études R&D à mener en 2025 sont sélectionnées de manière collaborative.

Résultats

Le comité est créé et se réunit autant que de besoin pour établir puis décliner la feuille de route conçue par le comité. 

2. Élaborer la feuille de route des travaux suivis par le comité pour **faire progresser les connaissances en termes de recyclabilité** au sein de la filière.

Une feuille de route et un plan d'actions sont élaborés. Pour chaque famille de produits, le comité propose de soutenir un ou plusieurs projets de recherche. Concrètement, il s'agit d'encadrer et de financer des stages de recherche d'ingénieurs en 5^e année ou des doctorants. Ces projets sont menés en collaboration avec des universités, des écoles d'ingénieurs et des centres techniques ou de recherche. 

Le soutien à 17 projets est validé par le comité (béton : 4 projets / béton cellulaire : 5 projets / terre cuite : 2 projets / granulat : 1 projet / céramique : 3 projets / et 2 contributions «partage de données» avec le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) et IRCER (Institut de recherche sur les céramiques). Les études programmées sont concrètement lancées à partir de février 2025. 

À noter : grâce aux travaux du comité de suivi, Ecominéro a lancé une dynamique qui s'inscrit sur un temps long. Les résultats des études pourront servir de socle de connaissances et de preuves pour faire évoluer les normes au besoin.

Objectif opérationnel

1) Piloter l'étude sur les conditions de prise en charge du transport de déchets depuis le chantier, avec tous les acteurs

Avis du comité de mission
Objectif atteint

Action 2024

1. **Lancer une expérimentation** sur les chantiers pour évaluer la pertinence environnementale de la prise en charge financière des déchets depuis le chantier jusqu'au site de traitement.

Moyens

À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour sélectionner les chantiers volontaires pour participer à cette expérimentation, **200 chantiers sont retenus**.

Résultats

L'étude est réalisée et les résultats montrent que la prise en charge de la collecte et du transport pour les déchets de PMCB n'est pas un levier pour un meilleur tri sur chantier par les entreprises de travaux. Au final, cette mesure n'apporte aucune plus-value environnementale.



Si cette étude portait en premier lieu sur l'intérêt de financer le transport des déchets depuis les chantiers du bâtiment vers les plateformes de recyclage, elle fournit un apport précieux en termes de connaissances des gisements de déchets inertes en particulier leur composition minérale. Les déchets inertes sont parfois en mélange c'est-à-dire composés de différentes fractions minérales (béton, pierre, terre cuite, céramique, etc.) selon les modes de construction des ouvrages. Chaque chantier a fait l'objet d'une étude de caractérisation des déchets. Cette acquisition de données permet de mieux appréhender la déconstruction des ouvrages selon leur nature (bâtiments individuels ou collectifs, tertiaire, industrie, etc.) pour accroître la capacité de séparation des fractions minérales entre elles pour augmenter le potentiel de recyclage et de préparation des matières premières secondaires utiles aux industries consommatrices de ces ressources. Ces retours d'expériences fournissent par ailleurs des enseignements importants en termes de démontabilité des ouvrages en vue d'établir des bonnes pratiques d'éco-conception des produits et matériaux de construction du futur.



Objectif statutaire 3

Encourager les innovations en faveur d'un aménagement durable des territoires et au service de la qualité de vie

«Innover pour des territoires durables et une meilleure qualité de vie»

Chez Ecominéro, nous croyons que l'innovation est un levier essentiel pour repenser l'aménagement des territoires de manière plus durable et vertueuse. Dans le cadre de notre mission, nous nous engageons à soutenir les acteurs qui façonnent la ville de demain en menant deux actions structurantes :

- Soutenir les innovations engagées en lançant un appel à projets dédié aux startups, architectes ou acteurs de l'ESS (économie sociale et solidaire), avec la possible création de trophées.
- Renforcer les liens entre recherche et terrain grâce à un partenariat universitaire sur l'aménagement durable des villes.

Objectif opérationnel

) Lancer un appel à projet ou concours pour soutenir les innovations ESS, startup, architecte avec création de trophées pour 2025

Avis du comité de mission
Objectif sur la
bonne trajectoire
pour 2025

Action 2024

1. Réaliser un **état des lieux et un comparatif des trophées existants** pour identifier le bon positionnement pour Ecominéro afin de créer et réaliser des trophées singuliers.

Moyens

Réalisation d'une étude (en interne Ecominéro) sur les concours et trophées économie circulaire et bâtiment.

Résultats

La première version de l'étude n'a pas permis de dégager un positionnement pertinent. **Une deuxième version est à l'étude** (livraison à l'été 2025). Cette étude de positionnement devra être validée par la Direction générale et le conseil d'administration d'Ecominéro.



Objectif opérationnel

Élaborer un partenariat avec une université sur l'aménagement durable des villes

Avis du comité de mission
Objectif atteint

Action 2024

1. **Signer une convention avec l'EM Normandie** pour mener une étude sur le réemploi des matériaux inertes, en identifiant les freins à lever et les leviers à activer pour massifier cette pratique à l'échelle nationale.

Moyens

Ecominéro et la Chaire d'Excellence européenne Économie circulaire et Territoires de l'**EM Normandie pilotent une étude** qui devra :

1. Identifier les rôles et interactions des principaux intervenants tout au long du cycle de vie des matériaux inertes, depuis leur production jusqu'à leur réintégration.
2. Étudier les barrières techniques, économiques, organisationnelles, logistiques et assurantielles qui freinent le réemploi, et formuler des recommandations opérationnelles.
3. Identifier les leviers pour intensifier le réemploi des matériaux à l'échelle locale et favoriser les synergies entre les acteurs de la filière.

Résultats

La convention est signée et l'étude est lancée. La livraison de l'étude est prévue en juin 2025.





Objectif statutaire 4

Concourir à une approche inclusive et solidaire de la filière REP, en accompagnant les entreprises, les artisans, les élus et les citoyens

« Construire une filière REP plus accessible, solidaire et engagée pour un avenir durable »

Chez Ecominéro, nous nous engageons à accompagner tous les acteurs du bâtiment pour une gestion plus responsable des matériaux minéraux. Pour cela, en tant que société à mission, nous déployons trois actions concrètes :

- Former les professionnels de demain en intégrant la REP PMCB dans les cursus de formation et en intervenant directement dans les écoles d'ingénieurs.
- Accélérer le réemploi en lançant des appels à projets pour soutenir les acteurs de l'économie circulaire et en organisant un évènement dédié pour promouvoir ces pratiques.
- Soutenir les collectivités locales dans la prévention des dépôts sauvages, en préparant la mise en place d'un guichet unique pour faciliter leur signalement et leur prise en charge.

Objectif opérationnel

Développer des modules de formation à la gestion des déchets auprès des organismes de formation pour intégrer la REP PMCB dans les référentiels

Avis du comité de mission
Objectif atteint

Actions 2024	Moyens	Résultats
<p>1. Sensibiliser les étudiants en génie civil 1^{er} et 2^e année de l'ESTP* à la performance des bétons.</p>	<p>Mise à disposition d'une collaboratrice Ecominéro, en sa qualité d'ingénieure matériaux, pour dispenser un module d'une quinzaine de cours de 2 heures, dont des travaux pratiques en laboratoire. Les sessions de cours ont été réalisées en 2023 et en 2024.</p>	<p>Grâce à ce cours, 200 étudiants sont sensibilisés aux enjeux de la gestion des déchets et aux propriétés des bétons. </p>
<p>2. Acculturer les étudiants de l'ESTP au réemploi grâce à un projet d'ingénierie recherche sur les tuiles et les briques.</p>	<p>Accompagnement et encadrement de 7 étudiants de 2^e année par une collaboratrice ingénieure matériaux et la cheffe de projet réemploi. Les travaux sont séquencés en 2 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Connaissance du réemploi, état de l'art sur les tuiles, les briques et le carrelage dallage gravillonné (9 TP), et construction des protocoles de recherches. 2. Travaux pratiques en laboratoire pour tester la réemployabilité des matériaux briques et tuiles (8 TP), et élaboration d'une grille d'analyse des résultats pour disposer d'une base de données. 	<p>Les protocoles de recherche pour les tests en laboratoire sont finalisés et validés par l'ESTP et Ecominéro. En 2025, ce chantier pourrait être proposé aux autres campus de l'ESTP. </p>

* ESTP : École d'ingénieurs, anciennement Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie

Actions 2024

3. Participer à un **module de formation continue de l'École des ponts pour sensibiliser aux enjeux de la REP** des MOA publics et privés, bureaux d'études, ingénierie, gestionnaires et exploitants de bâtiments et d'infrastructures, entreprises de construction.

Moyens

Intervention d'un collaborateur Ecominéro dans le cadre d'un module «Bétons recyclés : domaines d'emploi et conditions de réussite» **pour présenter le principe de la REP** et ses ambitions, les missions de l'éco-organisme, les actions en faveur du réemploi, les différentes techniques de démolition, l'importance du tri, etc. Intervention de 1 heure sur 2 jours de formation où des experts se succèdent pour informer et former les stagiaires.

Résultats

En 2024, **10 stagiaires sont sensibilisés**. Cette participation sera reconduite en 2025.



Objectif opérationnel

Initier des appels à projets « Réemploi » et soutenir près de 80 acteurs de l'économie circulaire en 2024

Avis du comité de mission
Objectif atteint

Actions 2024

Moyens

Résultats

1. Produire et lancer les appels à projets (AAP) pour soutenir les acteurs du réemploi.

Lancement de **4 AAP** (diagnostic ressources, accompagnement des chantiers, études de faisabilité pour de nouvelles activités de réemploi, accompagnement des activités de réemploi) et **6 sessions de candidatures sont proposées** en 2024. Ecominéro apporte un soutien technique et un soutien financier aux projets lauréats.

79 projets ou acteurs ont été soutenus en 2024 (13 diagnostics ressources, 34 accompagnements chantiers, 20 études de faisabilité, 12 soutiens pluriannuels) et 23000 tonnes de matériaux ont été réemployées. Les AAP sont reconduits en 2025 et, nouveauté, Ecominéro va aussi proposer un soutien financier aux opérateurs du réemploi.



2. Ecominéro et Ecomaison organisent un **AAP commun** pour proposer un soutien aux acteurs de l'économie circulaire qui couvrent le réemploi des matériaux et produits inertes et non inertes.

L'AAP accompagnement des chantiers communs est lancé en juin 2024. Un **plan de communication commun aux deux éco-organismes est déployé** (webinaire, posts, prise de parole salons, etc.). Un jury, comprenant un représentant du SPREC*, du SEDDRé, de l'ESS France*, d'Ecomaison et d'Ecominéro, analyse les dossiers et valide les lauréats.

17 chantiers communs sont financés. Les lauréats sont de toutes les régions de France, y compris La Réunion.



* SPREC : Syndicat professionnel du réemploi dans la construction - ESS France : Chambre française de l'économie sociale et solidaire

Actions 2024

Moyens

Résultats

- 3. Assurer la promotion et la visibilité des APP** afin que les acteurs de l'économie circulaire candidatent.

Ecominéro a mis en œuvre différents leviers :

- > organisation de webinaires, création et mise en ligne d'une nouvelle rubrique « réemploi » sur le site web avec présentation des APP;
- > création et déploiement d'une campagne d'achat média;
- > programme de posts sur les réseaux sociaux;
- > diffusion d'un communiqué de presse;
- > présence d'Ecominéro sur des salons (Bas Carbone, Batimat notamment) où les AAP ont largement été présentés;
- > l'enjeu du réemploi est placé au cœur des Tours de France.

150 dossiers reçus de toute la France (sauf Centre-Val de Loire) y compris Guadeloupe, La Réunion, Mayotte.



- 4. Sensibiliser nos parties prenantes au réemploi et valoriser les lauréats** et leurs initiatives grâce à un événement fédérateur.

Création du concept « REinventons, le rendez-vous de l'économie circulaire dans le bâtiment » :

- > organisation d'un colloque : matinée du 19 novembre 2024 avec 3 tables rondes (réemploi béton, réemploi briques, regards croisés éco-organismes);
- > 6 corners réemploi (démonstrateurs de solutions), déjeuner de networking;
- > plan de communication dédié, création et mise en ligne d'un site dédié, posts, achats médias, mailing, etc.

Plus de 130 participants externes étaient présents à l'évènement.



À noter : **l'évènement REinventons sera reconduit en 2025**. L'édition du 20 novembre 2025 traitera des enjeux de l'éco-conception et de l'innovation.

Objectif opérationnel

Initier une démarche d'accompagnement des collectivités locales dans leurs politiques de prévention des dépôts sauvages

Avis du comité de mission
Objectif atteint

Actions 2024

Moyens

Résultats

1. Expérimenter une **action de sensibilisation à la gestion des déchets** lors de travaux du bâtiment nécessitant une autorisation de la mairie pour éviter les dépôts sauvages.

Création par Ecominéro d'un flyer expliquant le dispositif et le geste de tri, qui serait mis à la disposition des habitants par le service urbanisme de la ville partenaire lors d'une demande de travaux ou de permis.

Le document a été créé par Ecominéro et envoyé à la collectivité locale partenaire pressentie. Elle n'a pas souhaité l'exploiter à ce stade. Ecominéro souhaite présenter en 2025 le document à l'AMF* pour voir quelles suites lui donner.



2. **Travaux préparatoires en vue de la création d'un guichet unique** «dépôts sauvages» afin de faciliter la procédure de déclaration des dépôts sauvages pour les collectivités locales.

Création d'un groupe de travail inter REP (réunit les filières PMCB*, DEA*, DEEE* [dont PV*], ABJ* [hors outillage du peintre], Emballages ménagers et papiers, Filières ASL*, Huiles usagées, Produits de tabac) pour y travailler. Les missions 2024 de cette plateforme commune :

1. Participer aux travaux ADEME relatifs à la définition de méthodes de caractérisation des dépôts illégaux ;
2. Expérimenter sur trois cas de dépôts illégaux une procédure d'accompagnement des collectivités locales ;
3. Sur la base des trois expérimentations, définir les contours d'un futur guichet unique pour la gestion des dépôts sauvages.

Les travaux sont engagés et trois sites de dépôts sauvages sont étudiés pour proposer une méthode de résorption avec estimation des coûts et répartition entre les filières. Les prochaines étapes sont de définir la forme de la structure inter-organisme porteuse du service, de construire un outil informatique de gestion des dépôts et de gérer les premiers dossiers.



* AMF : Association des maires de France - PMCB : Produits et matériaux de construction pour le secteur du bâtiment - DEA : Déchets d'éléments d'ameublement - DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques - PV : photovoltaïque - ABJ : Articles de bricolage et de jardin - Déchets d'équipements électriques et électroniques - ASL : Articles de sport et de loisirs

Calendrier prévisionnel

2025

● **21 janvier**

- › Validation des membres du comité de mission par le conseil d'administration

● **11 février**

- › Première réunion du comité de mission

● **10 avril**

- › Point d'étape « Société à mission » avec les collaborateurs Ecominéro

● **13 mai**

- › Interviews de personnes ressources (internes et externes) dans le cadre de l'audit de l'OTI

● **24 juin**

- › Présentation de l'avis de l'OTI au conseil d'administration

● **26 juin**

- › Réunion du comité de mission

● **Fin mai**

- › Réunion de restitution entre l'OTI et Ecominéro et le président du comité de mission

● **Fin juin**

- › Publication de l'avis de l'OTI sur le site ecominero.fr

● **4 novembre**

- › Réunion du comité de mission

Une mission traduite en actions concrètes

Les tableaux suivants proposent une synthèse des actions engagées par Ecominéro en 2024, des résultats obtenus et des orientations pour 2025. En un coup d’œil, ils permettent d’évaluer le chemin parcouru et d’identifier les dynamiques en cours.

OBJECTIF STATUTAIRE 1

Inciter à un meilleur usage des déchets inertes du bâtiment

	Actions 2024	Résultats - indicateurs		Perspectives 2025
1. S'assurer que 80 % des déchets béton soutenus vont bien dans le recyclage	Créer un outil pour mesurer la performance de recyclage	La performance de recyclage atteint 96 % pour le béton		Maintenir cette performance
2. Signature d'au moins 5 conventions d'engagement des MOA d'utilisation de matériaux recyclés (dont DROM-COM)	Créer le Tour de France des régions et rencontrer les collectivités pour les sensibiliser à l'utilisation de matériaux recyclés	7 régions rencontrées et 2 avec lesquelles les pourparlers sont bien engagés		Signer les conventions en 2025
3. Identifier les zones blanches en vue de les réduire	Définir, quantifier et évaluer le potentiel de réduction des zones blanches	Une étude et le développement d'un outil de cartographie permettent d'élaborer une stratégie pour résorber les zones blanches		95 % de la population a une solution de proximité pour se défaire de ses déchets inertes

OBJECTIF STATUTAIRE 2

Travailler, avec l'ensemble des acteurs de la construction, à la recyclabilité des bâtiments et à la réduction des déchets produits

	Actions 2024	Résultats - indicateurs		Perspectives 2025
1.	Participer à définir les bonnes pratiques de conception des bâtiments	Réaliser un état des lieux des pratiques d'éco-conception	Un guide et une synthèse sont mis à disposition des entreprises qui produisent des matériaux	À fin 2025, 90 % des adhérents auront élaboré un plan d'éco-conception
2.	Créer un comité technique et scientifique pour piloter des travaux de recherche sur la recyclabilité des matériaux inertes	Approcher les différentes parties prenantes pour pouvoir créer le comité	Le comité est créé et 17 projets de recherche sont validés par ce comité et bénéficient du soutien financier d'Ecominéro	Assurer le suivi des stages de recherche avec les universités ou centres de recherche partenaires
3.	Piloter l'étude sur les conditions de prise en charge du transport de déchets depuis le chantier avec tous les acteurs	Lancer une expérimentation avec 200 chantiers étudiés	L'étude démontre que la prise en charge du transport n'apporte pas de plus-value environnementale. En revanche, elle apporte une caractérisation qui pourrait améliorer les connaissances en termes de démontabilité et d'éco-conception des bâtiments	Analyse des données et au vu de celles-ci, rédiger des référentiels de bonnes pratiques

OBJECTIF STATUTAIRE 3

Encourager les innovations en faveur d'un aménagement durable des territoires et au service de la qualité de vie

	Actions 2024	Résultats - indicateurs		Perspectives 2025
1. Lancer un appel à projet ou concours pour soutenir les innovations ESS / startup / architecte avec création de trophées pour 2025	Réaliser une étude avec état des lieux des concours existants afin de trouver le positionnement le plus utile et profitable aux acteurs	La première étude n'a pas permis de dégager un positionnement		Compléter l'étude pour arbitrer sur les suites à donner à ce projet
2. Élaborer un partenariat avec une université sur l'aménagement durable des villes	Ecominéro et l'EM Normandie signent une convention pour piloter une étude sur le réemploi des matériaux inertes	Ecominéro finance l'étude		Publication des résultats de l'étude afin de massifier la pratique du réemploi à l'échelle nationale

OBJECTIF STATUTAIRE 4

Concourir à une approche inclusive et solidaire de la filière REP, en accompagnant les entreprises, les artisans, les élus et les citoyens

	Actions 2024	Résultats - indicateurs		Perspectives 2025	
1.	Initier une démarche d'accompagnement des collectivités locales dans leurs politiques de prévention des dépôts sauvages	Créer un GT pour travailler à une expérimentation en vue de faciliter la procédure de déclaration des dépôts sauvages pour les collectivités locales	3 dépôts sauvages sont étudiés afin de valider la faisabilité d'un guichet unique « dépôts sauvages » pour les collectivités (quelle que soit la nature des déchets)		Créer le guichet unique (définir la forme de la structure inter-éco-organisme porteuse du service, construire un outil informatique de gestion des dépôts et gérer les premiers dossiers)
2.	Développer des modules de formation à la gestion des déchets auprès des organismes de formation pour intégrer la REP PMCB dans les référentiels	Sensibiliser les étudiants, bâtisseurs de demain, à la recyclabilité des matériaux grâce à des cours ou un accompagnement des travaux de recherche dans différentes écoles	217 étudiants sont sensibilisés		Maintenir ces actions de sensibilisation
3.	Initier des appels à projets « Réemploi » et soutenir près de 80 acteurs de l'économie circulaire en 2024	Plus de 150 candidatures ont été reçues à la suite des 4 appels à projets	79 projets ou acteurs ont été financièrement soutenus par Ecominéro		Renouveler les appels et projets et proposer un soutien financier à la traçabilité des matériaux réemployés



Partie 4 Annexe

- **L'organisme tiers indépendant, suite à un audit et des entretiens, a formulé un avis sur Ecominéro en tant que société à mission.**

) Avis de l'OTI sur la qualité de société à mission d'Ecominéro

L'organisme tiers indépendant émet un avis motivé sur le respect de chaque objectif statutaire, en analysant les moyens mis en œuvre et leur adéquation, les résultats obtenus ainsi que les circonstances extérieures. Voici l'avis du cabinet Saint Front dans son intégralité.

“

La société ECOMINERO respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnés pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

”



Avis de vérification - REV07 05-10-2023
RV_SF-23-00212_v1
31/12/2024

Avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

ECOMINERO

16 bis boulevard Jean Jaures

92 110 CLICHY

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixée sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et relative à la période correspondant à l'exercice cité ci-dessus et joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce et de notre programme disponible sur demande.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société ECOMINERO respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Nous soulignons le fait que l'entreprise a mis en œuvre des moyens et des actions adéquats pour l'ensemble de ses objectifs opérationnels sur la période couverte par notre vérification.

Nous soulignons le modèle de mission de l'entreprise qui est résolument tourné vers l'extérieur et qui implique de nombreuses parties prenantes. Le modèle de mission est également porteur d'une réelle volonté d'innovation.



Avis de vérification - REV07 05-10-2023
RV_SF-23-00212_v1
31/12/2024

Préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lequel s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au rapport de mission.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité de désigner un comité de mission ou un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce. Ce rapport est joint au rapport de gestion.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

N'ayant pas été impliqués dans la préparation de l'information liée à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous sommes en mesure de formuler une conclusion indépendante d'assurance modérée sur ladite information.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et de la norme ISO 17029.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables. Nous appliquons un programme disponible sur demande.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives.

Les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.



Avis de vérification - REV07 05-10-2023
RV_SF-23-00212_v1
31/12/2024

Nos travaux ont porté sur :

- l’analyse du modèle de mission (contenant la raison d’être de l’entité précisée dans ses statuts, les objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l’article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, la déclinaison de ces objectifs en résultats et le cas échéant, les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi)
- la revue de l’adéquation des moyens
- la revue de l’atteinte des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l’article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts.

Concernant l’analyse du modèle de mission :

- Nous avons vérifié la présence dans les statuts de la raison d’être et des objectifs sociaux et environnementaux, la présence de la mention de la qualité de société à mission sur le kbis ;
- Nous avons vérifié la présence d’un salarié dans le comité de mission ou d’un salarié référent de mission ;
- Nous avons fait une relecture critique du rapport de mission et collecté différents documents relatifs à la mission ;
- Nous avons revu la cohérence du modèle de mission (cohérence entre la raison d’être, les objectifs sociaux et environnementaux, les résultats et le cas échéant les objectifs opérationnels et indicateurs clés de suivi) ;
- Nous avons apprécié la cohérence entre le modèle de mission et l’activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- Nous avons interrogé l’organe en charge de la gestion de la société sur la mise en place de la qualité de société à mission et la manière dont la société exécute son ou ses objectifs sociaux et environnementaux.

Concernant l’adéquation des moyens :

- Nous nous sommes enquis de l’existence d’actions menées et de moyens affectés à l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie de ces moyens et actions puis réalisé, le cas échéant des tests sur la cohérence des évolutions et des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves ;
- Nous avons interrogé des parties prenantes sur les actions menées et les moyens affectés au regard de l’évolution des affaires sur la période.

Concernant l’atteinte des objectifs :

- Nous nous sommes enquis de l’existence de mesures des résultats (données historiques qualitatives ou quantitatives sous forme d’objectifs opérationnels et/ou d’indicateurs clés de suivi) atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental ;
- Nous avons revu les procédures de mesure de ces résultats (procédures de collecte, de compilation, d’élaboration, de traitement et de contrôle) et le périmètre de ces résultats ;
- Nous avons identifié des preuves à collecter sur une partie des résultats (qualitatifs et quantitatifs). Pour les résultats quantitatifs, nous avons réalisé des tests sur la cohérence des évolutions et, le cas échéant, des tests de détail consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des preuves.



Avis de vérification - REV07 05-10-2023
RV_SF-23-00212_v1
31/12/2024

- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission ou du référent de mission. Nous nous sommes enquis de l'analyse dans le rapport de mission, des résultats atteints par la société à la fin de la période couverte par la vérification au regard de leurs trajectoires attendues.
- Nous avons corroboré ces informations collectées avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts sur l'entité.
- Nous avons vérifié la bonne atteinte des résultats à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental et le cas échéant, l'existence de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de ces objectifs.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Toulouse, le 24/06/2025

**L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT
3 rue brindejonc des moulinais
31500 TOULOUSE**

Pauline de Saint Front
Présidente

Contactez-nous

Rendez-vous sur www.ecominero.fr
rubrique « Nous contacter »



Nous suivre sur les réseaux sociaux

